

Cortébert

Informations du Conseil municipal

Commune Bourgeoise

La commune bourgeoise a informé le Conseil municipal que l'assemblée initialement prévue le 4 mai prochain est annulée en raison des restrictions liées à la crise sanitaire du coronavirus. Une nouvelle assemblée bourgeoise sera convoquée ultérieurement par les autorités.

Grande première en vidéoconférence

Pour la toute première fois de son histoire, le Conseil municipal a tenu mardi soir 24 mars une séance ordinaire en mode vidéoconférence. En raison de l'interdiction des rassemblements de plus de cinq personnes, cette méthode apparaissait la plus appropriée afin de réunir les cinq membres de l'exécutif et la secrétaire municipale pour discuter des points à l'ordre du jour. Le système a très bien fonctionné et la séance a pu se dérouler dans d'excellentes conditions, permettant des échanges de points de vue efficaces et précis. Toutes les décisions nécessaires ont pu être prises en temps utile.

Situation sur le front du Coronavirus

Un premier rapport de situation a été remis pour le compte de la commune à l'organe de conduite régional (OCRég). Pour l'heure, aucun besoin d'aide spécifique n'a été annoncé car la situation au village est « normale » compte tenu des circonstances et des mesures déjà prises par les autorités locales. En effet, aucun désordre dans l'espace public ou dans les magasins n'a été constaté, et aucune pénurie d'approvisionnement n'est perceptible pour les produits de première nécessité dans la commune.

Le Conseil municipal tient à répéter que malgré ce constat rassurant à première vue, il ne faut en aucun cas sous-estimer la situation ! En particulier les personnes malades et les personnes de plus de 65 ans ne doivent pas sortir faire les courses ou se rendre dans des lieux publics où l'on rencontre des autres personnes de près. L'ordonnance du Conseil fédéral précise en toute lettres à son article 10b : *Les personnes vulnérables à risque doivent rester chez elles et éviter les regroupements de personnes.* Même si cette disposition n'est pas assortie d'une sanction pénale en cas de non-respect, le Conseil municipal insiste encore une fois sur la nécessité absolue de respecter cette injonction. Le but est d'une part de préserver la vie et la santé des personnes concernées à titre individuel, mais surtout d'éviter une surcharge des services de soins. En effet, ne pas prendre ces précautions au sérieux peut induire une arrivée massive et simultanée de patients nécessitant des soins intensifs et obliger à terme le corps médical à choisir qui peut être traité et qui doit simplement perdre la vie. Cette situation dramatique vécue en Italie ne doit pas se produire en Suisse et la participation de chacun/e est indispensable.

Ceci étant précisé, le Conseil municipal rappelle que les aînés peuvent néanmoins sortir de chez eux pour par exemple travailler dans leur jardin, ou faire une promenade sur les chemins et dans les forêts. Il faut toutefois le faire seul ou accompagné d'une personne de son ménage, et respecter dans tous les cas la distance de deux mètres avec les personnes que l'on croise. Pour les courses (alimentation, pharmacie, banque), un service de bénévoles peut être sollicité au

bureau municipal (032 489 10 67 ou admin@cortebert.ch) en tout temps par les personnes qui n'auraient pas de famille ou amis pouvant faire leurs courses. Il existe également des plateformes de services sous www.jb-b.ch et www.local-heroes.ch.

Pour mémoire, les rassemblements de plus de 5 personnes sont formellement interdits et une amende de 100 francs peut être décernée en cas de non-respect. L'exécutif a constaté que ces dispositions sont bien respectées, notamment dans l'espace public. Nous remercions la population de prendre la situation au sérieux et de jouer le jeu. Nous remercions également les personnes qui fréquentent la boulangerie et la fromagerie de respecter les distances et le nombre restreint de personnes dans le magasin, ceci dans le respect du personnel exemplaire qui nous sert chaque jour.

Pour ce qui est de l'administration, le télétravail a été autorisé pour permettre à Mmes Juillerat et Maniaci d'être présentes en alternance au bureau, afin de limiter les présences physiques simultanées. L'administration est ainsi pleinement opérationnelle tout en réduisant les risques sanitaires. Pour ce qui de l'école, les retours reçus des parents d'élèves sont positifs et montrent que la réorganisation due à la fermeture a été mise en place très rapidement et à satisfaction. Les enfants reçoivent régulièrement du travail et les choses se déroulent bien, compte tenu des circonstances exceptionnelles. Le Conseil municipal remercie vivement le corps enseignant et la direction de l'école primaire et enfantine de leur engagement exemplaire dans ce processus.

Si de nouvelles mesures devaient être prises ces prochains jours, des informations seraient rapidement publiées sur le site Internet de la commune (www.cortebert.ch) et/ou sur le profil facebook Municipalité de Cortébert officiel.